



## Grand Débat - Jean-Michel Blanquer débriefe avec les recteurs les annonces d'Emmanuel Macron

Le ministre de l'Éducation nationale a réuni les recteurs le 6 mai en vue de la mise en œuvre des annonces du président de la République, à l'issue du Grand Débat, sur le volet éducation. Au menu: la fin des fermetures d'école sauf "accord du maire"; le dédoublement de classes pour les grandes sections de maternelle de REP; et partout des grandes sections de maternelle limitées à 24 élèves. Jean-Michel Blanquer a réuni l'ensemble des recteurs, le 6 mai, au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour travailler à la mise en œuvre des annonces du président de la République du 25 avril (voir notre article ci-dessous). Il a prévu de s'adresser le lendemain aux DASEN (directeurs académiques des services de l'Éducation nationale).

Ce 25 avril, lors de sa conférence de presse venant clore le Grand Débat, Emmanuel Macron avait annoncé trois mesures importantes sur l'école sur la durée du quinquennat. D'une part, il s'était engagé à ce qu'il n'y ait plus "d'ici à la fin du quinquennat de nouvelles fermetures, ni d'hôpitaux ni d'écoles, sans l'accord du maire". Il avait ajouté : "Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de réorganisation. On le sait très bien. Elles sont parfois indispensables. Cela veut dire qu'il n'y aura plus de disparition comme on l'a aussi trop vécu".

De ce fait, "le cas de chacune des 186 fermetures d'écoles prévues à la rentrée dont 81 écoles rurales est réétudié en lien avec les collectivités concernées", indique le ministère.

"Une transformation en profondeur"

Le président de la République s'est également engagé à ce que les classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire soient dédoublées, mais aussi que toutes les classes de grande section, de CP et de CE1 hors éducation prioritaire comptent au maximum 24 élèves, d'ici la fin du quinquennat. "C'est une vraie organisation, un vrai travail, une transformation en profondeur", avait averti Emmanuel Macron, pour qui "c'est un investissement dans nos enfants en lequel je crois profondément".

Les résultats des évaluations 2018 et 2019 des dédoublements de CP et CE1 en REP et REP+, publiés par la Depp le 26 avril 2019, lui donnent raison. Entre début CP et mi-CP, les écarts se seraient en effet réduits, entre élèves d'éducation prioritaire et ceux hors éducation prioritaire (\*).

Des premiers signaux dès la rentrée 2019

Pour atteindre ces objectifs, le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à débiter les "premières transformations" dès la rentrée scolaire 2019. Les recteurs ont mission de préparer "les premiers dédoublements" dans les grandes sections situées en éducation prioritaire. Ils doivent également faire en sorte que la diminution des effectifs des classes en grande section, CP et CE1 "commence à se traduire concrètement à la rentrée".

Ces deux mesures représentent, selon les estimations du ministère, 9.000 à 11.000 classes supplémentaires à créer (6.000 pour le dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire ; entre 3.000 et 5.000 pour mettre en œuvre les classes à 24 élèves maximum de la grande section au CE1). Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit déjà de créer 2.300 postes devant élèves dans le premier degré (soit 1.800 ETP). Il faut aussi prendre en compte que le premier degré devrait connaître une baisse d'effectifs de plus de 36.000 élèves entre 2018 et 2019, puis de près de 54.000 entre 2019 et 2020, selon les prévisions de la Depp.

Au final, Jean-Michel Blanquer s'est engagé à créer "au moins 6.000 postes" dans le premier degré jusqu'à la fin du quinquennat, comme il l'avait annoncé sur France info le 27 avril 2019.

Les villes éducatrices craignent une surcharge dans les autres classes

Pour le réseau français des villes éducatrices (RFVE), qui "se félicite de la volonté d'Emmanuel

Macron d'améliorer le taux d'encadrement à l'école primaire", le compte n'y est pourtant pas. Les élus du RFVE craignent en particulier que le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1, ne se fasse "au détriment des autres niveaux de classes et des brigades de remplacements, comme cela a été le cas pour le dédoublement des CP et CE1 (depuis 2017)".

Déjà, dans de nombreux départements "nous constatons une baisse des moyens de remplacements pour la rentrée prochaine, ce qui pénalisera les enfants les plus en difficulté", affirment-ils. Selon eux, "pour réussir cette mesure, le gouvernement doit lancer une concertation dans les plus brefs délais afin de définir les moyens à mettre en œuvre". Ils aimeraient par exemple discuter du niveau à dédoubler en priorité dans les REP et REP+. Ils soulignent également l'implication, pour eux, de construire de nouvelles salles de classe, "voire de nouvelles écoles", et demandent pour cela "le soutien de l'État aux collectivités en investissement mais aussi en fonctionnement, et par conséquent la remise en cause de la contractualisation budgétaire".

A ce stade, les maires ruraux ont voulu voir, avec la conférence de presse du président de la République, que "le regard porté sur les maires et les communes a changé". "Ne sous-estimons pas le sens des propos, forts et précis, adressés à la Nation et aux élus locaux, sur leur légitimité et le besoin de proximité enfin entendu", a déclaré l'Association des maires ruraux dans un communiqué du 3 mai. Elle y "affirme sa disponibilité, avec l'ensemble des acteurs du monde rural, pour un dialogue avec les pouvoirs publics et les représentants des espaces urbains". Et notamment pour ce qui concerne l'école "au moment où se décide une loi clé (NDLR : le projet de loi Blanquer pour une école de la confiance)". "Le principe de la qualité de vie de l'enfant doit reprendre le pas sur le souci de réduire la présence de l'Éducation au plus près", ajoute-t-il. Aux recteurs de résoudre localement, face à des élus galvanisés par les propos du président de la République, la difficile équation comportant au moins une inconnue : l'issue du projet de loi Blanquer quand il sortira du Parlement.

(\*) Selon la Depp, pour la connaissance des lettres et des sons, l'écart est presque divisé par 3 (il passe de 9 à 3,4 points); pour la reconnaissance des phonèmes, il passe de 12,1 à 5,2 points; pour la comparaison des nombres, l'écart est presque divisé par 2 (il passe de 12,8 à 7,6); pour le placement sur la ligne numérique, il passe de 14 à 9,4.